

LE CO-MARQUAGE

toutes les informations utiles à l'usager
de l'administration sur le site de sa localité

un principe : l'échange

- l'État met à la disposition d'un site local les bases de données du portail de l'administration française.
- les services locaux développent des bases de données locales complémentaires avec les informations pratiques pertinentes. Ces données sont mises à la disposition de *service-public.fr.*

un domaine : les droits et démarches

Actuellement, le co-marquage porte sur le pôle « Particuliers : vos droits et démarches » de *service-public.fr*

- 3200 fiches d'information
- plusieurs milliers de liens pertinents : questions-réponses, formulaires, téléservices, textes de référence, sites internet...

intérêt :

bénéficier du travail et du savoir-faire d'instances nationales spécialisées dans les droits et démarches tout en offrant à l'usager une information actualisée intégrant les spécificités locales : coordonnées et heures d'ouverture d'un service, type de prestations offertes, conditions en matière de délais, tarifs, formulaires en ligne, téléservices…

en savoir plus sur le co-marquage
http://lecomarquage.service-public.fr



LE CO-MARQUAGE EN PRATIQUE

Conditions :

- être un service de l'État ou une collectivité terrritoriale
- disposer d'un site internet

Modalités techniques

Les informations nationales sont stockées au format XML sur un serveur de référence.

Les gestionnaires de sites locaux n'ont pas à rapatrier ces informations sur leur propre serveur et bénéficient ainsi de leur mise à jour en continu. Différentes « briques logicielles » doivent être mises en œuvre pour obtenir des pages HTML contenant à la fois des informations nationales et locales.

Repères :

▶ **2002**

- *31 juillet*
  accord entre l'État et les associations d'élus
- *22 août*
  convention de partenariat entre La Documentation française et la Caisse des dépôts et consignations

▶ **aujourd'hui**
239 adhérents au co-marquage
plus d'un millier de communes
et 30% de la population française concernés



COMMENT PROCÉDER ? OÙ S'ADRESSER ?

Vous souhaitez mettre en place vous-même l'ensemble du dispositif

votre interlocuteur :
La Documentation française

Préalable indispensable : disposer en interne ou via un prestataire de services des compétences nécessaires pour

- installer sur vos serveurs les logiciels permettant de générer les pages co-marquées
- développer et mettre à jour la base de données locales qui va compléter les informations nationales transmises par *service-public.fr*

Après signature d'une convention d'adhésion, La Documentation française vous transfère le code source du co-marquage et ouvre l'accès aux données XML.
Elle met à votre disposition un mode d'emploi permettant de faire fonctionner une architecture type.

Cette adhésion est gratuite. Elle ne comprend aucune assistance technique.

▶ *votre contact à La Documentation française*
comarquage-sp@service-public.fr

▶ *ils ont choisi cette solution : retrouvez-les sur*
http://lecomarquage.service-public.fr

Vous préférez recourir à une solution « clés en mains »

votre interlocuteur :
La Caisse des dépôts et consignations

Ce qui vous est proposé :

- une plate-forme intégrée de co-marquage avec *service-public.fr* issue d'un partenariat avec La Documentation française : **Service-Public Local.**
  Cette plate-forme facilite l'intégration des données du portail de l'administration française et permet d'associer aux informations nationales les données locales complémentaires.
  Elle ne nécessite pas d'installation de logiciel sur le serveur du site local ni de développement particulier.
- un réseau des utilisateurs de Service-Public Local permettant une mutualisation des connaissances et des expériences.
  Les coûts de développement, d'assistance, d'intégration et d'hébergement des données co-marquées donnent lieu à une tarification, proportionnelle à la taille de la collectivité adhérente.

▶ *votre contact à la Caisse des dépôts et consignations*
Tél. 01 58 50 91 91
service-infos@servicepubliclocal.net

▶ *ils ont choisi cette solution : retrouvez-les sur*
http://lecomarquage.service-public.fr

LE CO-MARQUAGE AVEC

Service-Public.fr

Le portail de l'administration française

▶ En savoir plus

- *consulter des exemples de sites ayant déjà adopté le co-marquage :* **http://lecomarquage.service-public.fr**
- *découvrir la plate-forme Service-Public Local :* **http://www.service-publiclocal.fr**

▶ Poser vos questions

- *à La Documentation française* **comarquage-sp@service-public.fr**
- *à la Caisse des dépôts et consignations* **service-infos@service-publiclocal.fr**



La Documentation française-service-public.fr
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex
télécopie : 01 40 15 68 01